

Communiqué de presse

Spectaculaire hélipontage réussi pour le remplacement d'une passerelle sur les sentiers des côtes du Doubs

Un spectaculaire hélipontage, suivi par plusieurs médias, s'est déroulé comme prévu en ce début d'après-midi dans les côtes du Doubs. Cette opération s'inscrit dans les travaux menés du 22 septembre au 19 octobre 2020 pour le remplacement de deux passerelles datant de plusieurs dizaines d'années sur le chemin de randonnée, entre le lieu-dit "Chez Bonaparte" et Maison-Monsieur (cf. communiqué du 18 septembre). Ce sentier fait partie de l'itinéraire régional "Au fil du Doubs" (Suisse Mobile n° 95).

Les deux passerelles ont été conçues par le bureau d'ingénieurs GVH La Chaux-de-Fonds SA. La passerelle la plus petite remplace un ouvrage isolé d'une longueur de 4 mètres, franchissant un fossé d'environ 3 mètres.

La plus imposante, d'une longueur de 21,50 mètres, assure le franchissement direct d'une ravine très humide et escarpée. Elle remplace le chemin existant, qui longe les flancs de cette ravine et dont les ouvrages ont été fortement dégradés par la rouille et les chutes de pierres. L'un d'eux a dû être urgemment étayé en 2018 pour en garantir la sécurité.

Posée par un hélicoptère Kaman K-Max K 1200

La largeur de la nouvelle passerelle est de 1,20 mètre entre les garde-corps. Reliant des points d'altitudes assez différentes, sa pente une fois montée est de 27%. Par conséquent, son platelage en forme d'escalier est constitué de longues marches en caillebotis, qui vont être posées sur place. Elle limitent le risque de glissade notamment en automne lorsque des feuilles mortes s'y déposeront. Sa résistance aux charges est assurée par un sous-tirant en fer rond de 40 mm de diamètre. Entièrement métallique, elle a été fabriquée en deux parties pour que son zingage au feu soit possible.

Le site étant inaccessible à tout véhicule lourd, le transport de la nouvelle passerelle à son emplacement définitif n'a été possible que par les airs au moyen de l'hélicoptère Kaman K-Max K 1200 appartenant à la société Rotex, celui-ci pouvant transporter une charge utile maximale de 2,7 tonnes.

L'ouvrage pesant au total 3.6 tonnes, seule sa structure principale d'un poids de 2 tonnes (sans garde-corps ni marches) a été héliportée par le K-Max, après assemblage des 2 parties au lieu-dit "Le Basset", près du carrefour entre la route de Biaufond et celle des Planchettes.

D'autres héliportages, moins spectaculaires, ont été ou seront faits par Heliswiss pour les installations de chantier, les garde-corps et les marches de la grande passerelle, la petite passerelle et l'évacuation des parties métalliques des ouvrages démolis.

Le consortium des entreprises chaux-de-fonnières Bieri-Grisoni SA (génie civil) et Constructions Métalliques Steiner SA (construction métallique) est l'adjudicataire de ces travaux. Soulignons que ce consortium a accompagné son offre avec la promesse d'un don de 5'000 frs à la Société des Sentiers du Doubs, section de La Chaux-de-Fonds, cette dernière œuvrant depuis 1900 à l'entretien de quelque 35 km de chemins le long de cette rivière, entre Les Brenets et Biaufond.

Le coût du remplacement des 2 passerelles est devisé à 150'000.- frs. Suisse Rando ayant octroyé une subvention de 30'000.- frs, le montant à charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds est de 120'000.- frs. En effet, l'art. 17 al. 3 de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LI-LCPR) stipule que l'entretien de l'ensemble des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre est assuré par les communes.

La Chaux-de-Fonds, le 8 octobre 2020

Contacts:

- Pierre Schneider, ingénieur communal, service technique, 079 471 34 05
- Henri Cosandey, www.neuchatelrando.ch/fr/, président, 079 232 19 64 ou 032 889 6895
- Léonard Farron, responsable du réseau des chemins, 032 913 47 30
- Didier Calame, Société des Sentiers du Doubs, président section CdF, 079 449 56